

DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Prévu à l'article L. 143-2 du Code du patrimoine, le <u>label de la Fondation du patrimoine</u> reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble bâti ou d'un parc ou jardin non protégé au titre des monuments historiques.

Pour plus d'informations sur les conditions pour bénéficier de l'avantage fiscal ouvert aux propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation du patrimoine, vous pouvez consulter l'instruction fiscale du Ministère de l'action et des comptes publics : <u>BOI-RFPI-SPEC-30 (en cours d'actualisation suite à l'adoption de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020)</u>

LE(S) DEMANDEUR(S)

Si vous détenez cet/ces immeuble(s) à titre individuel ou en indivision :

1. Civilité : M. 🗆 Mme. 🗆 Nom :	Prénom :
Adresse :	
	Code Postal :
Tél: Courriel:	
2. Civilité : M. ☐ Mme. ☐ Nom :	Prénom :
Adresse :	
	Code Postal :
Tél: Courriel:	
3. Civilité : M. ☐ Mme. ☐ Nom :	Prénom:
Adresse :	
	Code Postal :
Tél:Courriel:	
Si cet/ces immeuble(s) appartien(nen)t à une	e copropriété ou à une société :
Nom :	Forme juridique :
Adresse :	
	Code Postal :
Tél : Courriel :	
Représentant : Civilité : M. 🗆 Mme. 🗆	Fonction :
Nom :	
Tél: Courriel:	

L'IMMEUBLE OU LES IMMEUBLES CONCERNÉ(S)

Adresse de(s) immeuble(s) :					
Commune :	Code postal :				
S'agit-il d'immeuble(s) : ☐ bâti(s) et/ou ☐ d'u	ın parc ou d'un jardin				
Le ou les immeuble(s) est/sont : (possibilité de cocher plusieurs cases)					
\square situé(s) dans une commune de moins de 20 000 habitants :					
\square situé(s) dans un Site Patrimonial Remarquable					
☐ situé(s) dans un Site classé au titre du Code de l'Environnement					
☐ non habitable(s) et caractéristique(s) du patrimoine rural					
Historique de(s) immeuble(s) (notamment époque de construction, usages successifs, anecdotes, etc.):					
Descriptif architectural (notamment style, matériaux et typicité locale):					
Etat de dégradation :					

LE PROGRAMME DE TRAVAUX

En quoi consiste le programme de travaux envisagé sur le(s) immeuble(s) ?				
Montant des travaux (TTC) :	Euros			
Date approximative de démarrage des travaux :				
Date approximative de fin des travaux :				
Si vous avez abtenu ou collicitá des sides auprès	do finan	ceurs publics et/ou privés, merci d'indiquer leur nom et le		
montant de l'aide obtenue ou sollicitée :	de illiani	cears publics et/ou prives, merci a maiquer leur nom et le		
Nom du financeur		Montant de l'aide		

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER:

- Les devis correspondants au programme de travaux extérieurs ;
- Un jeu de photos numériques de bonne qualité (300 dpi) prises depuis le domaine public ainsi que des détails les plus intéressants;
- Un justificatif de propriété : acte notarié ou attestation notariale ;
 Pour les copropriétés : procès-verbal de l'assemblée générale validant la demande de label ;
- Un RIB (pour versement de l'aide de la Fondation du patrimoine);

le m'engage à

- Dans le cas où le demandeur est soumis à un impôt inférieur à 1 300 € avant correction : l'avis d'imposition (N-1)
- Lorsque l'immeuble se situe dans un Site Patrimonial Remarquable ou dans un site classé au titre du Code de l'environnement, la copie de la déclaration préalable ou du permis de construire dans le cas où les travaux y sont soumis;
- L'arrêté de protection si l'immeuble objet de la demande de label est protégé partiellement au titre des monuments historiques (classement ou inscription).

Ce dossier complété est à transmettre à la délégation de la Fondation du patrimoine où se trouve votre immeuble. Toutes les adresses sont disponibles sur <u>www.fondation-patrimoine.org</u>.

ENGAGEMENTS DU/DES DEMANDEUR(S):

☐ Fournir des renseignements exacts ;	
☐ Être ou représenter le propriétaire de l'immeuble e de travaux présenté dans le cadre de cette demande	et avoir obtenu les autorisations administratives relatives au programme de label ;
□ Ne pas commencer les travaux concernés par la pr	ésente demande avant l'octroi du label de la Fondation du patrimoine
Fait le :	à
	Nom(s) du/des demandeur(s) et signature(s) ¹ :

¹ Le présent dossier doit être signé par tous les indivisaires et, pour le cas d'une copropriété, par l'ensemble des copropriétaires ou le syndic, s'il a obtenu l'accord de déposer une demande de label lors d'une Assemblée Générale..

ANNEXE 1 : AUTORISATION DU/DES PROPRIÉTAIRE(S) À UTILISER LES PHOTOGRAPHIES DE OU DES IMMEUBLE(S)

Je soussigné	e(e) Mme./M.:
	t (le cas échéant) :
	Ayant son siège social :
Certifie par I	
-	être propriétaire (ou son représentant légal) du/des immeuble(s) objet(s) de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil; autoriser gracieusement la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de sa communication à représenter, reproduire, diffuser les photographies de la propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication; autoriser expressément la Fondation du patrimoine, dans ce cadre, à éventuellement modifier, recadrer et/ou accompagner de commentaires écrits ces photographies, conformément aux besoins et nécessités de l'opération.
6 août 2004) déclaration a	ent à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n°2004-801 du n, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 764294.
	ent à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'intéressé ou ses ayants-droits disposent d'un droit d'accès, de , de rectification et de suppression des données le(s) concernant.
droits à tout	autorisation pourra être dénoncée par le(s) propriétaire(s) de(s) immeuble(s) photographié(s) ou ses/leurs ayants- moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis rles de Gaulle, 92 200 Neuilly-sur-Seine.
Le:	Signature(s) :
ANNEXE :	2 : CESSION DES DROITS DU/DES PHOTOGRAPHE(S) DE RÉPRODUCTION ET DIFFUSION PHOTOGRAPHIQUE
Je soussigné	e(e) Mme./M.:
_	t (le cas échéant):
	Ayant son siège social :
Certifie par I	a présente :
-	être l'auteur exclusif de la ou des photographie(s) objet(s) de la présente autorisation et dispose à ce titre du droit d'auteur visé à l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle; céder gracieusement à la Fondation du patrimoine, dans le cadre exclusif de sa communication, ses droits
	d'exploitation, de représentation et de reproduction tels que prévus aux articles L. 122-1, L. 122-2, L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication;
-	autoriser expressément la Fondation du patrimoine, dans ce cadre, à éventuellement modifier, recadrer et/ou accompagner de commentaires écrits ces photographies, conformément aux besoins et nécessités de l'opération.
Le:	Signature(s) :

ANNEXE 3: FRAIS DE DOSSIER

Cette somme couvre une partie des frais engagés pour le suivi de votre projet (déplacements, instruction du dossier, plaque de la Fondation du patrimoine...).

Le règlement des frais de dossier sera sollicité par la délégation régionale si l'instruction aboutit favorablement. Il pourra être effectué soit par chèque, libellé à l'ordre de la Fondation du patrimoine, soit par virement.

Barème:

Niveau d'imposition	Montant de travaux labélisés	Montant des frais de dossier
Supérieur à 1 300 euros avant correction	de 0 € à 9 999 €	100 €
	de 10 000 € à 19 999 €	200 €
	de 20 000 € à 39 999 €	400€
	de 40 000 € à 79 999 €	700 €
	supérieur à 80 000 €	1000€
Non imposable ou imposition inférieure à 1 300 euros avant correction		50 € (forfait unique)